

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 6 novembre 2017**

Objet

**Conseil des Sages.  
Participation au  
13ème congrès-  
remboursement  
des frais engagés.  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Etaients présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON ,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,  
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,  
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO  
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,  
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,  
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU  
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT  
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

**M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 8 juillet 2010, la ville de Floirac a pris une délibération portant sur la création d'un Conseil des Sages.

De tels dispositifs originaux, s'ils ne répondent pas à une obligation légale, sont la traduction concrète de la forte volonté municipale de faciliter la rencontre, l'expression et l'implication citoyenne.

Ainsi, le 13<sup>ème</sup> congrès annuel organisé par la Fédération des Villes et Conseils de Sages à destination des membres des Conseil des Sages s'est tenu du 12 au 14 octobre 2017 à Montceau-les- Mines.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de valider le remboursement des frais occasionnés (déplacement et Hôtel) de Monsieur Robert ROCHEL membre du Conseil des Sages à hauteur de 280,18 euros, avec ses justificatifs à l'appui en frais réels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143 ;  
Vu les délibérations du Conseil Municipal du 8 juillet 2010 créant le Conseil des Sages et du 26 mai 2014 renouvelant son mandat ;  
Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative, réunie en date du 18 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le remboursement des frais de déplacement engagés par Monsieur Robert ROCHEL, membre du Conseil des Sages, à hauteur de 280,18 €.

**DIT** que les fonds nécessaires au paiement sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 011 – article 6256 - fonction 61.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>33</b>
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017**

**Le Maire,**



**Jean-Jacques PUYOBRAU**